

ADEME OUTRE-MER

MARS 2026 # 9

Coup d'œil	P2	Panorama	P3	On en parle	P6
Tout s'explique	P10	Transition en action	P12		



**Extension des Consignes
de Tri : un geste de
tri enfin facilité en
Outre-mer**

57 M€ d'aides financières

accordées en Outre-mer en 2025, en soutien à 326 projets.

4

DIRECTIONS RÉGIONALES

Guadeloupe, Martinique, Guyane et Océan Indien (regroupant les antennes de La Réunion et de Mayotte). Les îles de Saint-Martin et Saint-Barth sont en relation avec la DR Guadeloupe.

3

REPRÉSENTATIONS TERRITORIALES

Nouvelle-Calédonie (en relation avec Wallis et Futuna), Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon.

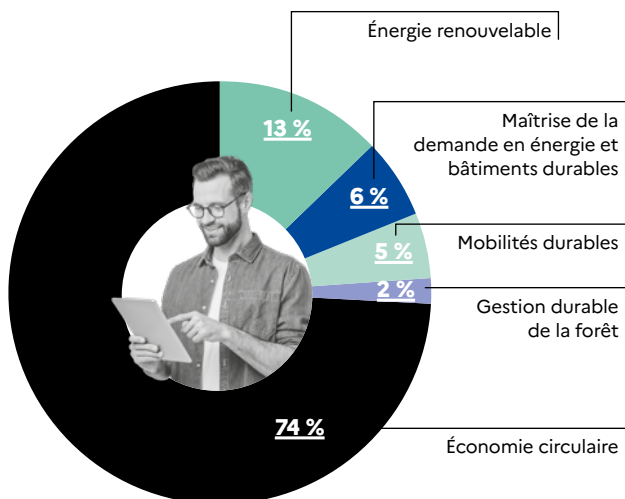
12%

des moyens humains de l'action régionale.

59

personnes constituent les équipes de l'ADEME en Outre-mer (dont 36 ETP en CDI, 16 volontaires du service civique, 7 CDD et intérim).

RÉPARTITION DES AIDES FINANCIÈRES PAR THÉMATIQUES



L'ADEME au plus près des acteurs locaux des Outre-mer



Par Sylvain Wasserman,
Président de l'ADEME

Si nous connaissons tous la forêt amazonienne Guyanaise, les plages paradisiaques de Polynésie et des Antilles, les fonds marins extraordinaires de Mayotte ou encore le volcan de La Réunion, savons-nous vraiment quelles sont les réalités singulières de chacun de nos territoires ultramarins ?

C'est l'objectif de ce magazine annuel : mettre en lumière la diversité exceptionnelle et les enjeux de transition écologique qu'ils présentent.

Tout d'abord, j'aimerais rappeler quelques chiffres clés pour bien resituer les territoires ultramarins que nous connaissons souvent trop peu. Ces territoires rassemblent près de 2,8 millions d'habitants pour une superficie cumulée de plus 112 000 km². Ils représentent 4 % de la population située en France continentale et 20 % de sa superficie. Ils accueillent chaque année plus de 2 millions de touristes venus du monde entier et exportent entre 2 et 3 milliards d'euros de biens dans des contextes socio-économiques locaux en moyenne plus bas que dans l'hexagone.

Cette diversité ne peut être comprise et appréhendée qu'à la condition d'être présent sur place, au plus près des femmes et des hommes engagés pour la viabilité et la durabilité de leur territoire. À l'ADEME, et sous l'égide des Préfets de Régions et des Hauts-Commissaires, c'est avec 59 collaborateurs répartis sur ces territoires que nous accompagnons humblement des initiatives adaptées, innovantes et à impact, qu'elles soient portées par les collectivités, les entreprises ou les associations. Parce que l'ADEME est un acteur de proximité, au service d'une transformation concrète et réussie des modèles économiques sur l'ensemble du territoire.

Cette richesse de projets de transition écologique est fondamentale car elle répond directement aux grands défis de ces territoires : résilience locale, création d'emplois locaux, attractivité et transition vers un tourisme plus responsable, préservation de la biodiversité locale...

Que ce soit dans les domaines de l'économie circulaire, de la décarbonation, de la réduction des consommations d'énergie ou encore de l'adaptation au changement climatique, vous trouverez dans ce magazine un panorama des projets phares accompagnés par l'ADEME en 2025. Ils témoignent tous d'une même conviction : la transition écologique se construit chaque jour, au contact des acteurs locaux et de leurs besoins.

GUYANE

Vers une filière circulaire pour les déchets du BTP en Guyane

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) en Guyane produit des déchets souvent abandonnés dans la nature ou dont le volume, difficile à évaluer avec précision, occupe aujourd'hui des espaces dédiés aux déchets des particuliers. Selon une étude réalisée en 2020 par l'ADEME, les déchets professionnels représentent ainsi environ un quart des déchets stockés dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Cayenne, parmi lesquels près de la moitié proviendrait directement du BTP. Malgré ce gisement important, leur valorisation demeure très limitée.

Pour répondre à cet enjeu, le Programme amazonien de Valorisation et de Réemploi des Déchets du BTP en Guyane a été initié. Aujourd'hui porté par la Cellule économique régionale

de la Construction (CERC) de Guyane, ce programme se concrétisera à partir de février 2026 avec l'arrivée d'un chargé de mission dédié.

Son rôle consistera à impulser une dynamique territoriale en faveur de l'économie circulaire auprès des acteurs du BTP. Ses actions incluront ainsi l'organisation d'ateliers de sensibilisation et la formation des professionnels aux bonnes pratiques de réemploi, de réparation et de gestion optimisée des déchets. Il devra également s'intégrer au réseau local d'économie circulaire et accompagner les porteurs de projets émergents dans ce domaine. En contribuant à structurer la filière, le programme vise ainsi à atténuer la saturation des installations de stockage, largement sollicitées par les volumes élevés de déchets générés par le BTP.



MARTINIQUE

La Martinique se lance à la reconquête des friches !



© ADEME Martinique

Le 25 novembre 2025, l'Établissement Public Foncier local, la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) et l'ADEME ont présenté l'observatoire « Madin'friches » aux collectivités et acteurs de l'aménagement. Celui-ci recense, géolocalise et caractérise plus de 630 terrains délaissés, bâtis ou non, en précisant leur superficie, la présence éventuelle de bâti, leur zonage en PLU et leur vocation actuelle. Lors de ce séminaire, l'ADEME a ainsi affirmé son engagement à soutenir les territoires dans la reconversion de ces friches, en portant une attention particulière à celles qui pourraient présenter une suspicion de pollution des sols. Elle a également souligné le rôle du foncier pour engager la transition écologique de l'île : produire une alimentation locale, tendre vers l'autonomie énergétique ou encore relocaliser des activités et des habitations menacées par l'érosion côtière.

NOUVELLE-CALÉDONIE

Un séchoir à palettes pour valoriser les déchets de bois

L'ADEME et l'Agence calédonienne de l'Énergie (ACE) ont soutenu l'entreprise Embois dans l'étude de projet, puis l'installation d'un nouveau séchoir. Cette entreprise fabrique des palettes en bois local, qui doivent subir un traitement thermique avant exportation. Depuis mai 2025, le séchoir produit la chaleur nécessaire en utilisant les chutes de bois, auparavant enfouies, comme source d'énergie. Après 60 cycles de fonctionnement, la quantité de déchets enfouie a diminué de 60 %, et l'émission de 35 tonnes de CO₂ a été évitée.



© Embois

GUADELOUPE

Un projet solaire thermique maîtrisé pour le Novotel Guadeloupe Aéroport

Dans le secteur touristique, le solaire thermique constitue une solution particulièrement pertinente grâce à sa simplicité, à l'abondance de la

ressource solaire en Guadeloupe et aux économies d'énergie qu'il permet de générer. C'est dans ce contexte que l'ADEME a décidé

de soutenir le projet du Novotel Guadeloupe Aéroport, exploité sous franchise ACCOR et situé dans la zone d'activités Antillopôle aux Abymes, porté par le groupe Caraïbes Invest via la société Hôtel de l'Antillopôle (HDLA).

Conçu comme un projet exemplaire, il répond aux exigences de dimensionnement et de maintenance, tout en garantissant une gestion durable grâce à une conception et une exploitation assurée par une entité unique. La signature d'un engagement de performance avec l'installateur pour les premières années de production a renforcé la confiance du maître d'ouvrage et de l'ADEME. L'installation solaire thermique, dont la mise en service est prévue en 2028 lors de la livraison de l'hôtel, permettra de couvrir 83 % des besoins annuels en eau chaude sanitaire (ECS), soit une production estimée à 81,8 MWh d'énergie solaire par an.



© 3DViz Studio

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Lutte contre le plastique à usage unique : une étude pour identifier des solutions →

Une étude sera lancée début 2026 pour évaluer l'impact d'une interdiction des bouteilles en plastique de moins de 1,5 litre destinées à contenir des boissons. Une première phase permettra d'évaluer les volumes concernés, puis les solutions alternatives disponibles seront comparées (bioplastique, contenants réutilisables...). Une phase de concertation est également prévue auprès de l'ensemble des acteurs économiques concernés, dont les consommateurs, afin de recueillir leur avis sur une éventuelle interdiction de ces contenants. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des récentes évolutions réglementaires qui ont établi un calendrier visant l'interdiction progressive des plastiques à usage unique. Cofinancée par l'ADEME et les autorités locales, cette étude illustre une volonté politique forte de lutter contre la pollution plastique.

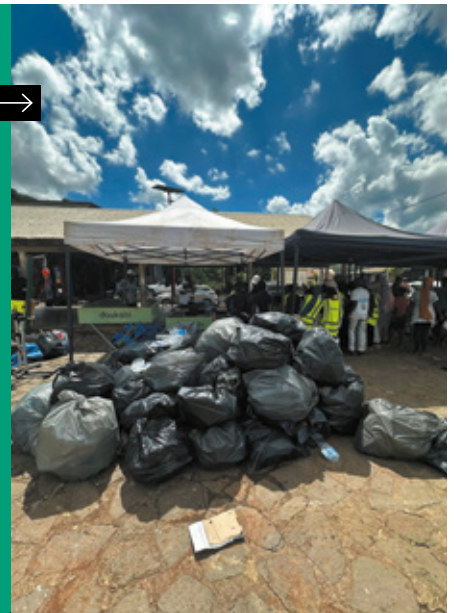


© Bignai

MAYOTTE

350 000 bouteilles collectées

À Mayotte, la collecte des bouteilles et flacons en plastique a été multipliée par 2,5 entre 2022 et 2024, mais elle reste encore embryonnaire comparée à celle d'autres départements d'Outre-Mer. Pour l'augmenter, l'opération Doukatri incite les habitants à échanger leurs bouteilles en plastique contre des denrées alimentaires de première nécessité, achetées auprès des commerçants locaux. Portée par le SIDEVAM — le syndicat chargé de la gestion des déchets sur l'île, à l'exception de la communauté de communes Cadema —, cette initiative se déploie dans les villages de Mayotte, au rythme de deux à trois collectes par mois. L'objectif : aller à la rencontre des populations pour les encourager et les sensibiliser au tri. Depuis son lancement en juillet 2025, Doukatri a permis de collecter 350 000 bouteilles au cours de 41 opérations. Son nom, Doukatri, est inspiré du mot « douka » (boutique alimentaire en mahorais), associé à l'idée de tri.



© SIDEVAM

ANTILLES-GUYANE

Développer l'intermodalité pour décarboner les transports

© ADEME

L'intermodalité et l'optimisation des services de navettes maritimes et fluviales s'imposent comme une priorité aux Antilles et en Guyane pour développer des mobilités durables. C'est l'enjeu abordé durant le séminaire organisé les 2 et 3 décembre 2025 en Martinique, conjointement par les membres de la cellule France Mobilité inter-régionale (CEREMA, DEAL Martinique, DEAL Guadeloupe, DGTM Guyane, ADEME, ANCT) auxquels étaient associés d'autres acteurs (armateurs, entreprises privées, AOM, CNFPT notamment). Pendant ces deux jours, élus locaux, autorités en charge des mobilités, acteurs privés, associations,

représentants institutionnels et délégataires de service public ont pu assister à des conférences thématiques et bénéficier des retours d'expérience de territoires ayant mis en place une intermodalité entre terre et mer, à l'instar de Toulon, Lorient ou Mayotte. Le programme incluait aussi l'expérimentation d'un projet de navette entre Fort-de-France et Schoelcher, ainsi que des ateliers collaboratifs pour approfondir les sujets traités lors des conférences. Une bonne opportunité de renforcer les échanges entre territoires et d'aborder l'ensemble des questions liées à l'intermodalité.

LA RÉUNION

Économie circulaire : un accélérateur à projets pour booster les initiatives

Afin de compléter son panel de solutions pour accompagner le développement de l'économie circulaire sur le territoire, l'ADEME a lancé en 2025 un dispositif spécifique : l'accélérateur à projets. L'objectif principal est de faire connaître ses soutiens et d'accélérer le montage des projets. Les entreprises et associations candidatent sur la plateforme Innover pour la transition écologique, puis pour les dossiers complets, présentent leur projet lors d'une audition. Les projets matures peuvent alors faire l'objet d'une demande d'aide officielle à l'ADEME via la plateforme Agir pour la transition. Bilan pour 2025 : 19 porteurs de projets reçus en audition, 6 dossiers de demande d'aide reçus, 4 dossiers engagés en 2025 et 2 dossiers à engager en 2026. Parmi les initiatives soutenues, l'entreprise Ovocoop, spécialisée dans la transformation d'œufs et la production d'ovoproduits, a proposé d'évaluer la faisabilité du réemploi des seaux utilisés pour la livraison d'œufs durs écalés. L'objectif : mesurer précisément les différents impacts d'une transition vers des seaux réemployables. L'accélérateur à projet sera reconduit en 2026 en partenariat avec la Région Réunion.



@urbazon

Extension des Consignes de Tri : vers un tri adapté aux enjeux des Outre-Mer

Simplifier le geste de tri en ouvrant le bac de collecte sélective à tous les emballages, c'est l'objectif de l'extension des consignes de tri (ECT). Depuis le 1^{er} janvier 2026, les départements d'outre-mer sont soumis à cette obligation. Tour d'horizon de sa mise en œuvre selon les territoires et de ses enjeux.

Les acteurs

Dans les départements d'Outre-mer, le bac jaune s'est élargi à tous les emballages depuis le 1^{er} janvier 2026, y compris ceux jusqu'alors exclus des consignes de tri. Concrètement, chaque habitant peut désormais déposer dans le bac ou les bornes jaunes tous les emballages et papiers : bouteilles et flacons en plastique, emballages en métal, cartons, mais aussi

pots de yaourt, barquettes en polystyrène ou films plastiques. L'objectif ? Augmenter le volume de déchets recyclables collectés, afin d'atteindre un volume critique pour envisager la création de filières de valorisation locales ou non.

Des calendriers distincts

La France s'est engagée dans le projet d'étendre les consignes de tri à tous les emballages et papiers en 2011. Effective en Métropole depuis le 1^{er} janvier 2023, l'extension des consignes de tri s'inscrit dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) et vise à augmenter la quantité d'emballages collectés et recyclés, afin de faciliter la mise en place de solutions industrielles de recyclage. Aujourd'hui, 65 % des emballages en plastique sont recyclables sur le territoire mé-

tropolitain : bouteilles, flacons, films des packs d'eau ou encore boîtes de chocolat en poudre. Dans l'Hexagone comme en Europe, ces déchets bénéficient de filières de recyclage performantes. Ainsi, à la fin de l'année 2023, 59 % des bouteilles et flacons en plastique étaient triés et recyclés, donnant naissance à de nouveaux emballages ou à des produits textiles par exemple. En Outre-mer, cette obligation n'a été rendue obligatoire qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, sous peine de sanctions financières. À ce jour, elle concerne la Martinique, la Guadeloupe, La Réunion, la Guyane, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon et Saint-Martin. Saint-Barthélemy, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française en sont exclues, car ils suivent leur propre Code de l'Environnement, indépendant du périmètre REP national.

Des réalités locales justifiant un déploiement progressif

Le délai supplémentaire de trois ans, accordé aux territoires concernés, leur a permis de réaliser, avec CITEO, les études nécessaires sur l'ensemble des territoires et de déployer les infrastructures adaptées à la collecte et au traitement des nouveaux déchets. Cette mesure s'explique par plusieurs réalités locales : les flux de déchets y sont gérés de manière autonome, sans pouvoir profiter des avantages liés à la concentration des centres de tri disponibles en métropole. Par ailleurs, les capacités de tri restent souvent contraintes par la taille réduite de certains territoires — notamment insulaires — et par une tradition d'enfouissement des déchets, qu'il faut désormais détourner vers des filières de valorisation. Enfin, l'appropriation du geste de tri par les habitants reste émergente dans la plupart des départements, à l'exception de La Réunion, où les volumes collectés sont déjà significatifs (voir encadré).

Adapter les infrastructures : des réponses transitoires

À l'issue de ces trois années d'études, chaque territoire concerné par l'extension des consignes de tri a défini des solutions adaptées à ses infrastructures et à ses contraintes locales. En Martinique, une approche transitoire a été privilégiée : au lieu de construire de nouveaux équipements, le département modernise son centre de tri existant, afin d'observer l'évolution des volumes collectés. Opérationnel depuis janvier 2026, ce centre traitera jusqu'en 2030 les flux mixtes (fibres, acier, aluminium, plastique rigide et souple), qui seront ensuite acheminés vers un centre de sur-tri en Europe. L'objectif est double : affiner la stratégie de gestion des flux futurs et évaluer la nécessité de construire un nouvel équipement pour assurer une gestion locale et pérenne après 2030. Une étude, financée par l'ADEME, est en cours pour éclairer cette décision. À Saint-Pierre-et-Miquelon, un incendie a gravement endommagé le centre de tri début 2025. En attendant une solution durable, un dispositif temporaire a été mis en place : un pré-tri simplifié sur place, suivi d'un export des déchets compactés en balles. Pour l'heure, aucune réparation du centre actuel n'est prévue, et CITEO a sollicité un report de l'extension des consignes de tri à 2027, en raison du sinistre. À Mayotte, bien que l'extension

En chiffres

23,1

kg/ habitant

C'est la moyenne des emballages collectés en Outre-mer, contre 73,9 kg/habitant en Métropole en 2023.

À La Réunion, ce volume se chiffre à 34,6 kg/habitant. Autre exception notable : Saint-Pierre-et-Miquelon où la moyenne atteint 118,5 kg/habitant — la meilleure performance de collecte de France !



© CYCLEA

des consignes de tri soit prévue pour 2026, le projet concret est encore en phase d'élaboration.

Modernisation des infrastructures : vers une gestion pérenne en Guadeloupe et en Guyane

En Guadeloupe, la modernisation du centre de tri existant a été privilégiée pour garantir une solution locale et durable. Les travaux, engagés mi-février 2026, se poursuivent pour une mise en service complète prévue en avril. En attendant, les déchets collectés sont compactés et stockés, afin d'être traités —>

ultérieurement sur le site rénové. À Saint-Martin, les déchets issus de la collecte sélective étaient envoyés sur la Guadeloupe pour être triés : le passage de l'ouragan Irma en 2017 a stoppé ce processus (destruction des équipements de collecte). La collectivité a repris la collecte du papier/carton puis, depuis avril 2025, la collecte de tous les flux (plastiques, canettes, conserves, ...), qui sont de nouveau envoyés en Guadeloupe. En Guyane, les travaux de modernisation du centre de tri de Matoury, initialement prévus pour fin 2025, ont été retardés en raison de problèmes de livraison de pièces et de machines. Ils ont finalement démarré au premier trimestre 2026, avec une mise en service attendue pour le début du deuxième trimestre. En attendant, des postes d'opérateurs supplémentaires ont été créés pour assurer un sur-tri des flux entrants. Pendant la fermeture du site pour travaux, les déchets seront stockés sur place.

De l'étude à la construction : un projet ambitieux à La Réunion

À la Réunion, une étude territoriale a été menée par CITEO pour anticiper l'extension des consignes de tri à tous les embal-

« Les EPCI n'ont pas engagé de démarche d'adaptation de la collecte (volume containers, fréquences de collecte...) pour le moment. Les collectes prévues en 2026 permettront d'en confirmer ou non la nécessité. »

CHRISTEL THURET, Référente Économie circulaire et déchets, ADEME, Direction Régionale Océan Indien

lages plastiques. Livrée en février 2023, cette étude a proposé plusieurs scénarios, et les collectivités ont validé celui avec 3 centres de tri : l'adaptation pérenne des 2 centres de tri sud et ouest (CYCLEA et SEMRRE), et la création d'un centre de tri dans le nord qui devrait remplacer à horizon 2030 celui existant (VALOI). Dans cette attente, une période transitoire est prévue avec l'adaptation provisoire de VALOI. Pour le centre de tri CYCLEA, l'ADEME a complété les financements CITEO pour un montant de 1,1M€. Le projet CYCLEA consiste à démanteler l'équipement existant et à le remplacer par une ligne de tri moderne et performante. Elle permettra d'augmenter la capacité de traitement jusqu'à 7 tonnes/heure soit l'équivalent de 9000 tonnes de déchets triés par an sur un poste de travail contre 7250 tonnes actuellement. La mise en service industrielle des 3 centres de tri modernisés est prévue dans le courant du premier trimestre 2026.

Communiquer par étapes

Face à l'enjeu d'appropriation et à la montée en puissance des nouvelles consignes de tri, la plupart des territoires concernés adopteront une communication en plusieurs étapes. Celle-ci est portée par les Établissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) et par CITEO. Les EPCI prennent en charge la communication de proximité, avec la pose de stickers sur les bacs jaunes, ou la distribution de calendriers de collecte mis à jour en début d'année. CITEO déploiera une communication à plus grande échelle, sur les médias grand public, en cours d'année 2026 notamment en Guadeloupe, à la Réunion et en Martinique. En Guadeloupe, certaines collectivités préfèrent cependant attendre la fin des travaux de la phase transitoire pour communiquer plus largement sur l'extension des consignes de tri.

L'adoption des consignes de tri en 2026 : un défi collectif

Au-delà des différences technologiques, les départements d'Outre-mer font face à un double défi : transformer les habi-



© CYCLEA

POLYNÉSIE FRANÇAISE ET SAINT-BARTHÉLEMY : DES ENJEUX PARTICULIERS

En Polynésie française, le territoire fait face à des défis majeurs liés à sa vaste étendue et à sa double insularité, ce qui crée des disparités importantes. Les îles les plus peuplées disposent d'une gestion des déchets organisée, tandis que les archipels les plus éloignés et moins densément peuplés manquent d'infrastructures, pouvant conduire à des dépôts sauvages. La Polynésie française n'est pas concernée par l'extension des consignes de tri. Néanmoins le gouvernement local encourage les communes, via son Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (STPGD) adopté en 2025, à renforcer leurs politiques de tri grâce à des campagnes de sensibilisation, et à adapter les consignes en fonction des spécificités géographiques de chaque île, en privilégiant la valorisation organique, énergétique et matière.

À Saint-Barthélemy, seuls le verre et le métal, non incinérables, sont triés, tandis que les autres emballages sont collectés avec les ordures ménagères résiduelles pour être valorisés énergétiquement sur l'île. Ils alimentent un processus de désalinisation des eaux sur une île complètement dépourvue de ressources en eau douce.

tudes de tri des habitants et anticiper la hausse des volumes de déchets qui en découlera. Après avoir appris à exclure certains emballages, les habitants sont désormais appelés à tout déposer dans les bacs jaunes. Le changement, s'il est bien adopté, permettra d'améliorer le recyclage, mais il implique aussi une mobilisation collective : chaque geste compte pour garantir la qualité de la collecte. Avec l'augmentation des volumes, les infrastructures — fréquence des tournées, taille des bacs, organisation des circuits — seront mises à l'épreuve. Les premières collectes de début 2026 offriront un premier éclairage sur la capacité des dispositifs existants à absorber ces nouveaux flux, et

« Avant de déployer des filières de circularité ou de réemploi, le tri doit être bien installé, afin de pouvoir identifier le gisement de manière précise et mettre en place une solution qui réponde aux équilibres techniques et économiques. »

CLAIRE CHIGNOLI, Référente Économie circulaire et déchets, ADEME, Direction Antilles-Guyane



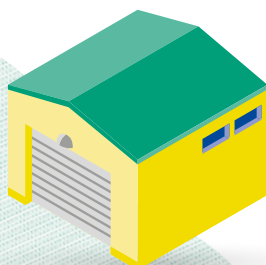
sur la façon dont les habitants se sont approprié ces consignes. L'année 2026 représente donc un tournant décisif pour les collectivités ultramarines, qui vont devoir évaluer et adapter leurs modes de collecte pour répondre aux défis posés par l'extension des consignes de tri. Plusieurs pistes pourraient émerger pour optimiser la gestion des flux : remplacer les bacs par des modèles plus volumineux, augmenter la fréquence des tournées, ou encore densifier le réseau de bornes d'apport volontaire afin de faciliter le tri pour les habitants. Ces solutions devront être soigneusement adaptées aux spécificités locales, pour concilier efficacité et contraintes logistiques. En Guyane, par exemple, la collecte des déchets dans les zones isolées s'appuie sur des moyens adaptés, comme les pirogues, ce qui pose la question de nouveaux partenariats pour mutualiser les flux et maîtriser les coûts. Un autre enjeu majeur : limiter la charge pour les administrés, afin de ne pas freiner l'adoption des nouvelles habitudes de tri. Enfin, la création de filières de collecte mutualisées entre départements et territoires voisins pourrait renforcer les circuits d'économie circulaire et de réemploi, permettant une valorisation optimale des déchets. Là encore, l'adoption des nouveaux gestes de tri par les habitants sera déterminante pour atteindre les volumes critiques nécessaires à la réussite de ces objectifs. ●

Filières REP* en Outre-mer

* Responsabilité élargie du producteur

UN DISPOSITIF BIEN RÔDÉ

1



Le producteur

Toute entreprise mettant un produit sur le marché français : fabricant, importateur, distributeur vendant sous sa propre marque, etc.

finance

à l'aide de l'éco-contribution, incluse dans le prix du produit payé par le consommateur

2



un éco-organisme*

qui regroupe les producteurs de la même filière REP. Agréé par l'État, il obéit à un cahier des charges défini par le ministère de l'Environnement.
Ex. Refashion pour le textile ou Cyclamed pour les médicaments

* Certains producteurs ont mis en place un système individuel : ils doivent répondre aux exigences du cahier des charges et être agréés par le ministère (exemple fabricants automobiles pour la reprise et le traitement des véhicules)

UN DÉFI POUR L'OUTRE-MER

DES ÉCO-ORGANISMES PLUS DIFFICILES À MOBILISER

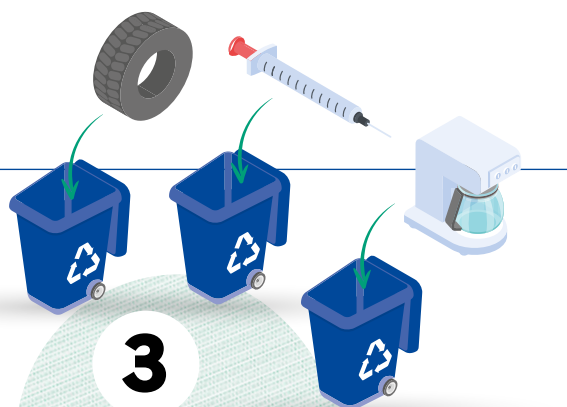
Des coûts et des difficultés administratives supplémentaires pour collecter et traiter les déchets en Outre-mer :

- Conditions d'accès parfois difficiles pour la collecte (sites isolés)
- Faible équipement en infrastructures de collecte (déchèteries par exemple) et de traitement (nécessité d'exporter les déchets)
- Éloignement de ces territoires (réglementation contraignante concernant l'export de déchets)

DES CONDITIONS CLIMATIQUES ET GÉOGRAPHIQUES PARTICULIÈRES

- Des climats tropicaux réduisant la durée de vie des produits
- Des aléas climatiques, plus fréquents, créant de nombreux déchets mais aussi d'autres priorités d'intervention
- Des territoires véritables réservoirs de biodiversité, à protéger.

Environ 20 « filières REP » ont été créées en France pour que les entreprises qui mettent des produits sur le marché puissent favoriser le réemploi, la réparation et financer la gestion de la fin de vie de ces produits. Elles s'appliquent aussi à La Réunion, Mayotte, la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, avec des spécificités qui en font un véritable défi pour ces territoires.



qui participe

avec les acteurs locaux

- à la communication pour promouvoir les gestes de tri
- à la collecte des produits usagés et déchets
- à leur valorisation ou leur traitement, en favorisant :
 - le réemploi et la réutilisation
 - la réparation
 - le recyclage

à la gestion des produits en fin de vie

- réparation, réemploi-réutilisation sur place
- tri et recyclage sur place ou après exportation, vers l'Hexagone ou vers un autre pays, puis valorisation
- par défaut, traitement des déchets sur place par enfouissement ou incinération

UN TRAITEMENT LE PLUS SOUVENT DÉLOCALISÉ

- De petits gisements à l'échelle territoriale ne permettant pas de créer sur place des infrastructures de traitement par type de déchet.

**52 kg
par habitant**

C'est le poids moyen de déchets sous REP collectés en Outre-mer en 2023 pour être traités vs/ 160 Kg dans l'Hexagone.
OBJECTIF : 3 FOIS PLUS SOUS 3 À 5 ANS

ÉVALUER LES POSSIBILITÉS D'UN TRAITEMENT LOCAL

Une étude a été lancée en 2025 pour évaluer, dans les territoires ultra-marins, la possibilité de développer un traitement local des déchets. Cela pourrait permettre de réduire les quantités à exporter, de réduire la dangerosité des déchets pour faciliter les procédures d'export, et d'augmenter la valeur des matières issues du traitement local afin de rentabiliser le transport. Une des meilleures pistes dans le contexte actuel où la majorité des déchets sous REP ultramarins est exportée, un pis-aller soumis à des procédures de transport complexes et des volumes croissants. Résultats de l'étude attendus en 2027.

Pour en savoir plus :
<https://filiere-rep.ademe.fr>

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Création d'une filière de traitement des véhicules hors d'usage, pneus et batteries usagées

→ Le constat

Les véhicules hors d'usage (VHU), pneus et batteries s'accumulent sur les deux communes de Saint-Pierre-et-Miquelon depuis une dizaine d'années. On dénombre ainsi près de 5 000 tonnes de VHU, 3 340 m³ de pneus et 300 tonnes de batteries pour moins de 6 000 habitants sur l'archipel – une menace pour l'écosystème et la sécurité de tous. Pour enrayer cette situation, une opération exceptionnelle d'évacuation de ces déchets a été réalisée, et un circuit de traitement a été mis en place avec l'appui des acteurs locaux, ce qui assure sa pérennité.

→ Les acteurs

Cette opération résulte d'une forte mobilisation collective, selon un montage adapté aux contraintes du territoire. Elle a été initiée par le préfet et l'ADEME, qui en a financé 50 %, et appuyée par les deux mairies. L'éco-organisme Valdelia a coordonné la maîtrise d'ouvrage avec l'ensemble des éco-organismes, qui ont assuré le transfert des compétences nécessaires auprès des intervenants locaux. À terme, la filière s'autofinancera avec les flux régulés.

→ La solution

Les VHU, pneus et batteries rejoignent désormais les filières de traitement appropriées selon leur nature : démantèlement, compactage et exportation vers le Canada ou l'hexagone. Les pièces automobiles pouvant être réutilisées réintègrent les circuits de réemploi locaux. Les batteries usagées sont acheminées vers la France par cargo Neoliner à voile et électrique, via une liaison directe. Ces



© VALDELIA

flux sont pris en charge localement par les acteurs économiques de Saint-Pierre-et-Miquelon.

LE + DU PROJET

Cette initiative marque le premier pas d'une prise en charge globale des déchets dans l'archipel. En effet, elle constitue le préalable à l'amélioration nécessaire des conditions de fonctionnement de l'actuelle décharge de Saint-Pierre, qui accueille les ordures ménagères de l'île. Des études sont en cours, avec l'appui de l'ADEME, et une solution devrait voir le jour dans les cinq prochaines années.

GUADELOUPE

FLAG : un fonds unique pour financer l'adaptation climatique

→ Le constat

Les initiatives d'adaptation au changement climatique menées par les professionnels agricoles et les chercheurs se multiplient, mais restent fragilisées par des financements ponctuels, insuffisants, ou qui ne répondent pas aux réalités de terrain. Par ailleurs, l'obtention de ces fonds se heurte à un manque de coordi-

nation entre les institutions et à des procédures administratives complexes. Face à ce constat, le Fonds Local d'Adaptation en Guadeloupe (FLAG), lancé en 2021 par l'ADEME, offre un mécanisme financier centralisé qui mutualise les ressources de plusieurs partenaires. Il simplifie les démarches et l'accès des porteurs de projets au financement pour l'adaptation. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du projet européen TransformAr, qui s'est clôturé en septembre 2025.

→ Les acteurs

Les financements publics du FLAG proviennent de l'ADEME, de la Région Guadeloupe, de la Banque des Territoires (via une délégation de fonds à l'ADEME), du Département et de l'Office de l'Eau.

→ La solution

Grâce au FLAG, 915 000 euros ont été mobilisés pour soutenir six projets agricoles sélectionnés par un comité technique. Ces initiatives ciblent la gestion de l'eau, une problématique prégnante en Guadeloupe. Elles visent ainsi la diversification des systèmes de

production, la réduction de la vulnérabilité face aux sécheresses ou la promotion des pratiques agroécologiques. Les porteurs de projets ont toutefois dû se conformer aux exigences propres à chaque financeur et contractualiser séparément avec chacun des cofinanciers, à l'exception de la Banque des territoires qui a délégué ses fonds à l'ADEME. Après le déploiement de cette première version du FLAG, une version améliorée du mécanisme, dotée d'un spectre d'intervention élargi, sera mise en œuvre en 2026-2027 dans le cadre du projet Horizon Europe SystR. Elle devrait faciliter l'accès aux financements et en maximiser l'impact.

LE + DU DISPOSITIF

Le FLAG constitue le premier fonds local entièrement dédié à l'adaptation au changement climatique en France. Son modèle expérimental est reproductible et peut inspirer de nouveaux territoires. De plus, les experts impliqués pourraient aider d'autres régions à déployer des initiatives similaires.



© Les Jardins de Chayah

MARTINIQUE

Le Réveil Agricole contre le gaspillage au champ

→ Le constat

En Martinique, plus de 80 % des exploitations agricoles enregistrent un taux de perte et d'invendus compris entre 5 et 30 %. En effet, elles doivent parfois abandonner les fruits et légumes dans les champs parce qu'ils sont non conformes, trop mûrs ou en quantités trop importantes. Elles manquent également de main-d'œuvre et les difficultés d'accessibilité des circuits de distribution les privent de débouchés commerciaux. En parallèle, une partie de la population martiniquaise souffre de précarité alimentaire et ne peut se procurer de fruits et légumes frais. L'association Le Réveil Agricole a recréé un circuit de distribution qui achemine les denrées récoltées au sein des exploitations jusqu'aux bénéficiaires de l'aide alimentaire.

→ Les acteurs

L'initiative est soutenue par l'ADEME, la Caisse d'Allocations familiales, les Établissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) Cap Nord, CACEM, et CAESM, la Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité (DEETS) et la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF).

→ La solution

L'association s'appuie sur son partenariat avec la Banque Alimentaire de Martinique. Après avoir collecté les invendus chez les agriculteurs, le Réveil Agricole les dépose sur l'application Proxidon, développée par la Banque Alimentaire, puis les apporte aux épiceries sociales et solidaires qui les ont réservés. Elle procure ainsi aux plus précaires un accès à des produits locaux et nutritifs, favorisant un équilibre



© anut21ng Stock

alimentaire. Depuis novembre 2023, 110 tonnes de gaspillage ont été évitées.

LE + DU PROJET

Le projet intègre la formation de six jeunes au sein de chantiers d'insertion chez les exploitants. Cette initiative contribue à leur entrée sur le marché du travail et leur transmet un savoir-faire agricole essentiel dans un contexte de manque de main-d'œuvre.

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Création d'une plateforme de traitement des navires hors d'usage

→ Le constat

En Polynésie française, les navires hors d'usage (NHU) — échoués, désarmés ou abandonnés — s'accumulent dans les ports, les lagons et les zones côtières. Ces épaves constituent une menace majeure pour l'environnement et la santé : fuites d'huiles, pollution métallique, risques d'incendie, nuisances visuelles et occupation illégitime d'espaces publics. Avec le projet EKOPOL, la société Enviropol, implantée à Tahiti, propose une plateforme de traitement multi-filières dotée d'un espace dédié aux NHU.

→ Les acteurs

L'ADEME soutient la création de cette filière de traitement des déchets métalliques issus des NHU. Ce projet est porté par Enviropol, qui en assurera aussi l'exploitation. Il s'inscrit dans le Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets, adopté en septembre 2025.



© Rochet-Wenisch Architectes

→ La solution

La plateforme de traitement créée sera située à proximité d'un accès côtier, facilitant ainsi le transport des NHU vers la zone de démantèlement. Sur place, les épaves de bateaux et de véhicules seront dépolluées avant découpe ou broyage. Les huiles, essences et autres substances dangereuses seront acheminées vers les filières de traitement correspondantes, tandis que les métaux récupérés seront orientés vers les marchés internationaux. Les déchets non valorisables seront, quant à eux, enfouis sur site en CET de catégorie 3. Chaque année, près de 2000 tonnes de coques métalliques pourront ainsi être détournées de l'enfouissement ou de l'abandon en milieu naturel.

LE + DU PROJET

Cette plateforme intégrera plusieurs autres unités de traitement, dont certaines inexistantes sur le territoire : réparation/démantèlement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), dont les équipements frigorifiques avec récupération des gaz frigorigènes, traitement et valorisation des batteries lithium-ion (du téléphone portable aux véhicules électriques), gestion des engins pyrotechniques, valorisation des déchets métalliques et recyclage du verre. Elle abritera également une ressourcerie pour encourager le réemploi.

LA RÉUNION

Réemploi, réutilisation, réparation : réinventons notre façon de consommer

→ Le constat

La Réunion est confrontée à un volume important de déchets, souvent stockés sur le territoire ou exportés. Cette situation engendre des coûts élevés, une forte empreinte carbone et des pressions sur son environnement. Pour y faire face, l'économie circulaire s'impose comme une priorité stratégique, notamment au travers du volet visant l'allongement de la durée d'usage des produits. Grâce à différents dispositifs, l'ADEME soutient les acteurs locaux dans la mise en place de solutions visant à réemployer, réutiliser et réparer les objets. L'organisation de la première édition du village Ré-Invente, le 24 septembre 2025, a permis de rassembler et de valoriser ces initiatives.

→ Les acteurs

Porté par l'ADEME, le village Ré-Invente a réuni 34 exposants issus des filières

du réemploi, de la réparation et de la réutilisation.

→ La solution

Ré-Invente a proposé une journée rythmée en deux temps. Le matin, les échanges ont porté sur le cadre réglementaire des 3R (réemploi, réutilisation, réparation) et les aides financières disponibles pour accompagner les projets. Des porteurs d'initiatives ont partagé leurs retours d'expérience, tandis que les participants ont pu exprimer leurs besoins et attentes. L'après-midi, une trentaine d'exposants ont présenté leurs solutions, offrant au public une diversité

d'initiatives à découvrir. Avec plus de 500 visiteurs, cette journée a confirmé l'engouement pour la thématique du RRR.

LE + DU PROJET

L'événement s'est distingué par son approche éco-socio responsable, récompensée par l'obtention du label LEAD (Label Événement à Ambition Durable), créé par Green Événement et reconnu nationalement. Cette labellisation a notamment valorisé la démarche de gestion des déchets, l'intégration de critères durables dans le choix des prestataires et la promotion de mobilités responsables.



© Lolipop

NOUVELLE-CALÉDONIE

Audit énergétique du GFA : un pas vers une filière plus sobre

→ Le constat

Face aux difficultés financières du réseau électrique, le gouvernement calédonien prévoit pour la filière aquacole le maintien de l'abattement tarifaire, conditionné à la réalisation d'un audit énergétique. Le Groupement des Fermes Aquacoles (GFA), association qui fédère 15 fermes et 3 écloseries de crevettes, a ainsi mené une étude collective pour évaluer les

consommations d'énergie et identifier des leviers d'économies sur l'ensemble des sites.

→ Les acteurs

L'ADEME et l'Agence calédonienne de l'Énergie (ACE) ont cofinancé cet audit, commandité par le GFA, et confié à des bureaux d'études locaux. L'objectif : dresser un bilan précis et proposer des solutions adaptées à chaque site.

→ La solution

L'audit a révélé que 60 % de la consommation électrique provient du pompage de l'eau dans les bassins d'élevage, tandis que 16 % de celle-ci est liée à l'aération indispensable pour oxygéner les bassins. Parmi les pistes d'amélioration, le sous-comptage des pompes permettrait de détecter et réparer les fuites dans les canaux. Dans les locaux de conditionne-

ment et de stockage, le remplacement des éclairages par des LED, l'optimisation de l'isolation des chambres froides et l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture réduiraient également la dépendance au réseau local. Enfin, la sensibilisation des équipes du GFA joue un rôle clé dans cette démarche. Grâce à cette étude, le GFA anticipe les évolutions réglementaires, tout en renforçant la compétitivité de la filière et en allégeant la pression sur le réseau électrique calédonien.

LE + DU PROJET

Cette approche mutualisée a permis d'identifier des économies d'énergie communes aux 18 entreprises du GFA. Une dynamique collective qui pourrait se poursuivre lors de la réalisation des travaux suggérés par les audits.



© Albedo

GUYANE

Journées d'adaptation au changement climatique

→ Le constat

Les effets du changement climatique se manifestent déjà en Guyane, et l'urgence de définir une trajectoire claire et de fédérer les acteurs autour de cette problématique s'impose. C'est dans cette perspective que l'ADEME, aux côtés de cinq autres institutions clés, a organisé les Journées de l'Adaptation au Changement climatique (JACC), du 3 au 5 juin 2025 à Cayenne. Les échanges se sont appuyés sur les conclusions de l'étude GuyaClimat. Menée par Météo France et le Bureau de Recherches géologiques et minières (BRGM), celle-ci a évalué les impacts du changement climatique sur différents paramètres physiques du territoire guyanais.

→ Les acteurs

Ces Journées ont été conjointement organisées par la Collectivité territoriale de



© Damatsu

Guyane et les services de l'État, l'ADEME, l'Agence française de Développement (AFD), l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane (AUDeG) et la Banque des territoires.

→ La solution

Sur trois jours, 45 intervenants et 25 exposants ont partagé leurs expertises. Parmi les 210 participants, de nombreuses collectivités étaient représentées — aux avant-postes de l'adaptation au changement climatique — ainsi que des associations et des professionnels. Ils ont pu assister à une plénière d'ouverture et à six ateliers thématiques. Ces derniers ont notamment porté sur la résilience du territoire face aux risques

côtiers et fluviaux ou la protection de la santé des populations sensibles. Celui abordant la question des mécanismes de financement de l'adaptation a particulièrement retenu l'attention, attestant des besoins des participants en la matière. Une conférence publique et une plénière ont clôturé cet événement.

LE + DU PROJET

Ces trois jours de rencontres ont instauré une dynamique de travail durable. Ils ont permis aux élus d'échanger entre pairs et à l'ensemble des participants d'identifier les acteurs et leurs rôles. La contribution de 13 intervenants étrangers parmi les 45 présents a également enrichi les débats.

MAYOTTE

Gérer les déchets après Chido

→ Le constat

Le passage du cyclone Chido en décembre 2024 a provoqué des dégâts considérables, créant des quantités de déchets et endommageant gravement les infrastructures, notamment celles dédiées à la gestion des déchets. Plus d'un an après, les opérations de collecte et de tri se poursuivent et devraient s'achever d'ici mai 2026. En parallèle, les projets de reconstruction démarrent et génèrent, à leur tour, de nouveaux déchets, complexifiant encore la situation. Pour soutenir l'île, l'ADEME a financé l'acquisition

d'équipements et participé à l'organisation temporaire des sites de regroupement et de tri des encombrants.

→ Les acteurs

La Direction de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la mer à Mayotte (DEALM), l'ADEME, le syndicat intercommunal d'élimination et de valorisation des déchets de Mayotte (SIDEVAM), la Communauté d'Agglomération de Dombeni-Mamoudzou (CADEMA) et l'ensemble des communes du territoire se sont mobilisées sous l'égide de la Préfecture de Mayotte.

→ La solution

L'ADEME a apporté un soutien financier à quatre initiatives contribuant à améliorer la gestion des déchets. L'acquisition de 4000 bacs à ordures ménagères a permis de relancer la collecte dans les zones les plus touchées. Deux broyeurs de dé-

chets verts ont été déployés pour traiter la végétation détruite par le cyclone, tandis qu'un broyeur mobile prend en charge une large gamme de matériaux tout en réalisant un premier tri des métaux, réduisant ainsi le volume global des déchets. Enfin, l'ADEME a contribué à la mise en place et au pilotage de cinq sites temporaires de regroupement des déchets, facilitant leur traitement dans les filières REP.

LE + DU PROJET

La gravité de la situation post-Chido a poussé les éco-organismes à renforcer leur présence sur le territoire. La chaîne logistique commence à se mettre en place, ouvrant la voie à une meilleure structuration des filières REP à l'avenir. Grâce à l'accompagnement de l'ADEME, les entreprises locales ont également pu s'équiper de matériels performants.



© DEALM Mayotte

Saint-Pierre-et-Miquelon

Représentation territoriale de l'ADEME
à Saint-Pierre-et-Miquelon
Boulevard Constant Colmay – BP 4217
97 500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. : 0508 41 12 00
+ <https://www.ademe.fr/direction-regionale/saint-pierre-et-miquelon/>

Martinique

Centre d'affaires Le Baobab
16 rue du Baobab
Quartier Place d'Armes
97 232 Le Lamentin
+ <https://www.ademe.fr/direction-regionale/martinique/>



Guadeloupe

Café Center - Rue Ferdinand Forest
Z.I Jarry - 97 122 Baie-Mahault
Tél. : 0590 26 78 05
+ <https://www.ademe.fr/directionregionale/guadeloupe/>



Guyane

La Fabrique Amazonienne
14 Esplanade de l'Éco cité d'affaire
97 351 Matoury
Tél. : 05 94 29 73 60
+ <https://www.ademe.fr/direction-regionale/guyane/>



La Réunion

3, avenue Théodore Drouhet
Parc 2000 - CS N° 31 003
97 829 Le Port Cedex
Tél. : 0262 71 11 30
+ <https://www.ademe.fr/direction-regionale/ocean-indien/>

Mayotte

56, bâtiment Espace Canopia
Les Hauts Vallons
97 600 Mamoudzou
Tél : 0262 71 11 30
+ <https://www.ademe.fr/direction-regionale/ocean-indien/>

Nouvelle-Calédonie

Représentation territoriale de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie
Haut-Commissariat de la République
9 bis rue de la République - BP C5
98 849 Nouméa Cedex
Tél. : +687 (0) 687 24 35 19
+ <https://www.ademe.fr/direction-regionale/nouvelle-caledonie/>

Polynésie française

Représentation territoriale de l'ADEME en Polynésie française
Rue Dumont d'Urville - BP 115
98 713 Papeete
Tél. : +689 40 46 84 72
+ <https://www.ademe.fr/direction-regionale/polynesie-francaise/>

Suivez-nous sur Facebook

ADEME ANTILLES-GUYANE

<https://www.facebook.com/ADEME.AntillesGuyane>

ADEME OCÉAN INDIEN

<https://www.facebook.com/ADEMEOceanIndien>

ADEME NOUVELLE-CALÉDONIE WALLIS ET FUTUNA

<https://www.facebook.com/ADEMENouvelleCaledonie>

ADEME POLYNÉSIE FRANÇAISE

<https://www.facebook.com/ademepolynesiefrancaise>

ADEME OUTRE-MER



Comité de Rédaction : Jean-François MAURO, Frédéric GUILLOT, Leelo DANNHAUER, Camille LEFRANC – Rédacteurs : AVEC DES MOTS – Conception graphique : bearideas – Réalisation graphique : avecdesmots - www.avecdesmots.com – EAN 9791029726668 — Réf. : 013188 — Mars 2026 — Remerciements : Louis AMIGUES, Roselyne BOUCHERON, Nandy CANAVY, Lilian CARPENE, Laurent CASANOVA, Claire CHIGNOLI, Pauline GUERECHAU-DESVIGNES, Annaëlle LERAY, Jonathan MULLER, Salomé MULLER, Caroline NICOLLEAU, Céline RIOU, Ludvine SADESKI, Christel THURET, Anabelle VIGILANT.

